



CC des Vallées d'Aigueblanche (Siren : 247300015)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Grand-Aigueblanche
Arrondissement	Albertville
Département	Savoie
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	02/01/2002
Date d'effet	02/01/2002

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. André POINTET

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	40 Chemin des Loisirs
Distribution spéciale	BP 49
Code postal - Ville	73261 Aigueblanche Cedex
Téléphone	04 79 24 20 04
Fax	04 79 22 90 04
Courriel	secretariat@ccva-savoie.com
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	7 297
Densité moyenne	39,73

Périmètre

Nombre total de communes membres : 3

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
73	Grand-Aigueblanche (200084572)	3 916
73	La Léchère (200084705)	2 617
73	Les Avanchers-Valmorel (217300243)	764

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 27

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)
- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Autres actions environnementales
<i>protection et mise en valeur de l'environnement</i>
Sanitaires et social
- Action sociale
<i>action sociale d'intérêt communautaire La CC est compétente en matière de politique enfance et jeunesse d'intérêt communautaire</i>
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale de commerce et soutien aux activités commerciales <i>politique locale de commerce et soutien aux activités commerciales</i>
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs
- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire
- Activités sportives
<i>Soutien aux activités physiques et sportives par la mise à disposition de moyens humains pour les écoles maternelles et primaires du territoire</i>
Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Transport scolaire
- Etudes et programmation <i>aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire</i>
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
- Thermalisme <i>La CCVA est autorité organisatrice de la station thermale de La Léchère et de l'ensemble des équipements communautaires afférents</i>
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat <i>au titre de la compétence politique du logement et cadre de vie</i>
- Politique du logement non social <i>dans le cadre de la compétence politique du logement et cadre de vie</i>
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
Autres
- Gestion d'un centre de secours <i>centres de secours contre l'incendie sous réserve des dispositions du chapitre IV du titre II du livre IV de la 1ère partie du CGCT.</i>
- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...) <i>en matière d'aménagement numérique, la CC a compétence pour réaliser toutes opérations visées à l'article L 1425-1 du CGCT</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Autres * La CC est autorité organisatrice - du domaine skiable (alpin et nordique), des remontées mécaniques et des superstructures conformément aux articles L342-7 et L 342-9 du code du tourisme, - des itinéraires de randonnées (liste et plans) * soutien à l'agriculture et développement rural par le biais d'aménagements et d'entretiens

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
73	SM Savoie déchets (200023364)	SM fermé	425 836
73	SM de la Lauzière (247300650)	SM fermé	10 189
73	Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (APTV) (257302539)	SM ouvert	115 785

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)